



# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU de la Séance du 14 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze novembre à 10 h 03, le Conseil municipal de la Ville de BAGNOLET s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Tony DI MARTINO**, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le 6 novembre 2020.**

### Présents :

DI MARTINO Tony, TARAVELLA Olivier, CHAIR Elhame, DENOUEL Edouard, TRIGO Emilie, CISSE Vassindou, BIRO Gyöngyi, PAPE Cédric, SADOUD Yasmina (arrivée à 10h16), HADDAD Chawqui, FELIX Edith, DE LAGASNERIE Grégoire, GERVAL Anne, DELAPERELLE Brigitte, KEITA Daouda, BILLE Valérie, KARMAOUI Abdelkrim, CHAIR Hamid, SISSOKO Karamoko, CHRETIEN Manon, VIONNET Pierre, DESBORDES-SILLY Angéline, GARRIDO Raquel, LE BOURHIS Solenne.

### Absents excusés, ont donné procuration :

AKROUR Brahim donne procuration à SISSOKO Karamoko, JORGE Merle-Anne donne procuration à DI MARTINO Tony, OLIVA Jean-Claude donne procuration à BILLE Valérie, DINO Yalana donne procuration à PAPE Cédric, DE RUGY Anne donne procuration à DELAPERELLE Brigitte, GABIN Frédéric donne procuration à DENOUEL Edouard, DIOP Ndeye-Marieme donne procuration à FELIX Edith, TRBIC Cécile donne procuration à TARAVELLA Olivier, SYLLA Mahamadou donne procuration à CHAIR Hamid, OUNISSI Ihsen donne procuration à CHAIR Elhame, KEHLI Zohra donne procuration à DE LAGASNERIE Grégoire, DJENNANE Mohammed donne procuration à GARRIDO Raquel, STAELENS Sébastien donne procuration à VIONNET Pierre, JAMET Laurent donne procuration à LE BOURHIS Solenne, LAURENCE Claire donne procuration à DESBORDES-SILLY Angéline.

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : DELAPERELLE Brigitte a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire présente les rapports inscrits à l'ordre du jour.

## **201114 00 Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 30 septembre 2020**

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE APPROUVE le compte-rendu du Conseil municipal.

## **201114 01 Transaction Bouygues TVA**

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 VOIX CONTRE** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure un protocole transactionnel visant au versement de la TVA susmentionnée en 24 mensualités **PRECISE** que l'échéancier de paiement débutera le 5 décembre 2020 jusqu'à apurement total **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

## **201114 02 Mise à jour du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE AVEC 31 VOIX POUR (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 ABSTENTIONS** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **APPROUVE** le tableau des effectifs et les modifications apportées, tel qu'il est annexé à la présente délibération **DIT** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget communal **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

## **201114 03 Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3/2° de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 : poste de directeur.trice de la Communication et des Relations Publiques**

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 VOIX CONTRE** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **AUTORISE** en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires ou en l'absence d'un fonctionnaire ayant le niveau de technicité requis, Monsieur le Maire ou son représentant, à pourvoir l'emploi d'attaché territorial exerçant les fonctions de Directeur.trice de la Communication et des Relations Publiques par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée ou indéterminée dans les conditions fixées à l'article 3-3/2° et/ou du II de l'article 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 **PRECISE** que les candidats devront justifier de la détention d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau I ou II et/ou d'une expérience significative sur des fonctions équivalentes au sein de collectivités territoriales ou d'organismes publics. La rémunération sera déterminée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**201114 04 Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3/2° de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 : poste de chef.fe du service Organisation Emploi Compétences**

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 VOIX CONTRE** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **AUTORISE** en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires ou en l'absence d'un fonctionnaire ayant le niveau de technicité requis, Monsieur le Maire ou son représentant, à pourvoir l'emploi d'attaché territorial exerçant les fonctions de Chef.fe du Service Organisation – Emploi – Compétences par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée ou indéterminée dans les conditions fixées à l'article 3-3/2° et/ou du II de l'article 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 **PRECISE** que les candidats devront justifier de la détention d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau I ou II et/ou d'une expérience significative sur des fonctions équivalentes au sein de collectivités territoriales ou d'organismes publics. La rémunération sera déterminée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**201114 05 Prime exceptionnelle Covid-19**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE DECIDE** d'instaurer une prime exceptionnelle d'un montant maximal de 1 000 € pour les agents particulièrement mobilisés, en présentiel, pendant l'état d'urgence sanitaire (hors Centre Municipal de Santé et centre dentaire) **PRECISE** que tous les agents présents sur cette période, notamment : accueils, espaces publics, social, livraisons, nettoyage, seront éligibles **PRECISE** que le montant total de la prime (1 000 €) sera divisé par le nombre de jours ouvrés, soit 27 € arrondi à 30 € par jour de présence **PRECISE** que la prime de 1 000 € sera versée intégralement dès le 25<sup>ème</sup> jour de présence **DECIDE** d'instaurer une prime exceptionnelle d'un montant maximal de 1 500 € pour les agents du Centre Municipal de Santé (CMS) et du centre dentaire particulièrement mobilisés, en présentiel, pendant l'état d'urgence sanitaire **PRECISE** que le montant total de la prime (1 500 €) sera divisé par le nombre de jours ouvrés, soit 40 € par jour de présence **PRECISE** que la prime de 1 500 € sera versée intégralement dès le 25<sup>ème</sup> jour de présence **DECIDE** d'instaurer une prime une prime d'un montant forfaitaire de 150 € pour tout agent placé durant la même période en télétravail **PRECISE** le forfait télétravail sera appliqué à tout agent ayant disposé d'un matériel fourni par l'employeur ou le matériel personnel utilisé pendant cette période, sur la base d'une liste établie par les Directeurs **PRECISE** que la prime exceptionnelle sera exonérée d'impôts sur le revenu ainsi que de cotisations et de contributions sociales **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**201114 06 Elargissement de la Prime de Fonction et Résultats (PFR) aux emplois fonctionnels**

Point retiré de l'ordre du jour

### **201114 07 Indemnités des élus**

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 VOIX CONTRE** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **ABROGE** sa délibération n°20072311 en date du 23 juillet 2020 **APPROUVE** le tableau des indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués hors majoration **APPROUVE** la majoration de ces indemnités applicable aux communes qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale prévue aux articles L. 2334-15 à L. 2334-18-4 **APPROUVE** la majoration de 15% de ces indemnités applicables aux communes chef-lieu de canton **APPROUVE** la modification du tableau des indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués **PRECISE** que du fait du renouvellement général des conseils municipaux, les indemnités pourront être versées à compter de la date d'entrée en fonction des élus **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

### **201114 08 Désignation d'un représentant du Conseil municipal à l'assemblée spéciale des villes de Séquano Aménagement**

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 VOIX CONTRE** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **DESIGNE** Cédric PAPE comme représentant à l'assemblée spéciale des villes de Séquano Aménagement **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

### **201114 09 Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des Conseils d'Administration d'associations (SYNCOM et OGEC)**

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 VOIX CONTRE** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **DESIGNE** Edith FELIX (titulaire) et Cédric PAPE (suppléant) comme représentants au Conseil d'Administration de l'association « SYNCOM » **DESIGNE** Frédéric GABIN comme représentant au Conseil d'Administration de l'association « OGEC Saint Benoist de l'Europe » **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

### **201114 10 Accord-cadre à bons de commande pour des prestations d'élagage**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE AVEC 31 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 ABSTENTIONS** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **APPROUVE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 20 octobre 2020 d'attribuer l'accord-cadre relatif à des prestations à bons de commande pour l'entretien, l'élagage et l'abattage d'arbres à la société SMDA SAS **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre relatif à des prestations à bons de commande pour l'entretien, l'élagage et l'abattage d'arbres selon les

conditions d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 20 octobre 2020 **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

### **201114 11 Avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement des espaces publics du quartier des Malassis – Lot 1 : Voirie Réseaux Divers**

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 VOIX CONTRE** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement des espaces publics du quartier des Malassis – Lot 1 : Voirie Réseaux Divers avec le groupement EJM/EUROVIA **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

### **201114 12 Approbation d'une convention avec le restaurant Campanile**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE AVEC 31 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 ABSTENTIONS** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **APPROUVE** la convention relative à l'accès des agents de la commune de Bagnolet au restaurant Campanile et à la contribution de l'employeur **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention **FIXE** la participation de la commune au coût des repas de ses agents selon le barème ci-dessous :

Montant salaire net de l'agent	Taux de subvention	montant subventionné par l'employeur	reste à charge de l'agent	arrondi	Nombre agents concernés
≤ 1700	70%	7,63	3,27	3,30	429
≥ 1700 ≤ 2200	65%	7,09	3,82	3,80	413
≥ 2200 ≤ 2700	60%	6,54	4,36	4,40	124
≥ 2700 ≤ 3200	55%	6,00	4,91	4,90	36
≥ 3200 ≤ 4000	50%	5,45	5,45	5,45	34
≥ 4000	40%	4,36	6,54	6,55	15

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

### **201114 13 Convention de mise à disposition de services avec Est Ensemble**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE APPROUVE** la convention de mise à disposition de services entre l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et la commune de Bagnolet **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération **PRECISE**

que cette convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

#### **201114 14 Convention de prise en charge des dépenses et des recettes liées aux services mis à disposition entre l'Établissement public territorial Est Ensemble et la Commune de Bagnolet - année 2020**

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE APPROUVE la convention de prise en charge des dépenses et des recettes liées aux services mis à disposition suite à la définition de l'intérêt communautaire entre l'EPT Est Ensemble et la commune de Bagnolet **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les éventuels avenants à ladite convention **PRECISE** que cette convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

#### **201114 15 Approbation de la charte de la vidéo-protection**

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE AVEC 31 VOIX POUR (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 ABSTENTIONS** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **APPROUVE** la charte de la vidéo-protection **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

#### **201114 16 Approbation de la charte de la vidéo-protection : modification du comité éthique portant sur la vidéo-protection**

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE AVEC 31 VOIX POUR (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 ABSTENTIONS** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **APPROUVE** la modification de la composition du comité éthique portant sur la vidéo-protection comme suit : Maire, Président de droit, 9 membres du Conseil municipal, selon une représentation proportionnelle au plus fort reste, 5 représentants issus d'associations ou d'organismes, 3 personnalités qualifiées, reconnues pour leur compétence en matière de sécurité publique et de prévention de la délinquance. Elles seront désignées par l'ordre des avocats, par le président du tribunal de grande instance et par le directeur départemental de la sécurité publique **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

### **201114 17 Approbation de la charte de la vidéo-protection : Désignation des membres du comité éthique pour la vidéo-protection**

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE DESIGNE les membres de la commission ainsi qu'il suit : 9 représentants du Conseil municipal : Emilie TRIGO, Cédric PAPE, Yalana DINO, Brahim AKROUR, Abdelkrim KARMAOUI, Brigitte DELAPERELLE, Vassindou CISSE, Angéline DESBORDES-SILLY, Raquel GARRIDO ; 5 représentants issus d'associations ou d'organismes pour lesquels un appel à candidature sera effectué **PRECISE** que 3 personnalités qualifiées, reconnues pour leur compétence en matière de sécurité publique et de prévention de la délinquance seront également membres dudit comité et qu'elles seront désignées par l'ordre des avocats, par le président du Tribunal de Grande Instance et par le directeur départemental de la sécurité publique **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

### **201114 18 Approbation de la convention de déport et d'emploi des images de la vidéo-protection de la ville de Bagnolet au profit du commissariat des Lilas/Bagnolet**

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 VOIX CONTRE** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **APPROUVE** la convention de déport et d'emploi des images de la vidéo-protection de la Ville de Bagnolet au profit du commissariat des Lilas/Bagnolet **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

### **201114 19 Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Bagnolet et l'association Rues et Cités pour l'année 2020-2021**

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE **APPROUVE** la convention liant la ville à l'association Rues et Cités **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

### **201114 20 Avenant à la convention de participation financière de la Ville de Bagnolet au fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de Saint Benoist de l'Europe**

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 32 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires, Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **ET 7 VOIX CONTRE** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention de participation financière de la Ville de Bagnolet au fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de Saint Benoist de l'Europe **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ledit avenant **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**201114 21 Mise en place de petits déjeuners dans les groupes scolaires Wallon/Verne et PVC/Barbusse**

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE APPROUVE les termes de la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention réglant les conditions de l'attribution de la subvention AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ladite convention RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**201114 22 Vœu des groupes Socialistes, Société civile et Républicain .e.s, Bagnolet en Commun et Écolos Solidaires concernant la création d'une régie publique territoriale pour la distribution de l'eau**

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE ADOPTE le vœu tel qu'annexé à la présente délibération RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**201114 23 Vœu des groupes Socialistes, Société civile et Républicain .e.s, Bagnolet en Commun et Écolos Solidaires concernant le projet de loi réhabilitant l'usage des insecticides néonicotinoïdes**

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE ADOPTE le vœu tel qu'annexé à la présente délibération RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**201114 24 Vœu présenté par le groupe Ensemble pour Bagnolet en hommage à Samuel PATY**

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE AVEC 38 VOIX POUR (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires, Groupe Ensemble pour Bagnolet*) ET 1 ABSTENTION (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s*) ADOPTE le vœu tel qu'annexé à la présente délibération RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.



**201114 25 Vœu présenté par le groupe Ensemble pour Bagnolet en défense de l'école publique et laïque à Bagnolet**

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 32 VOIX CONTRE** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires, Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **ET 7 VOIX POUR** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **REJETTE** le vœu tel qu'annexé à la présente délibération **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE  
LA SEANCE EST LEVEE A 14H35**

**Bagnolet, le 20 novembre 2020**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Brigitte DELAPERELLE**



**LE MAIRE**

**Tony DI MARTINO**

